

# Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF)

Modification du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I.

La loi du 28 septembre 2012 sur l'assistance administrative<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 7, let. c*

Il n'est pas entré en matière lorsque la demande présente l'une des caractéristiques suivantes:

- c. elle viole le principe de la bonne foi, notamment lorsqu'elle se fonde sur des renseignements que l'Etat requérant a obtenus à la suite d'actes punissables au regard du droit suisse et par un comportement actif en dehors d'une procédure d'assistance administrative.

III

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

<sup>1</sup> FF ...  
<sup>2</sup> RS 672.5





